

Entrez votre recherche sur

Tout VNUNet.fr

GO

Forums



PUBLICITÉ

Accueil > Actualite > TPE/PME - Business

PUBLICITÉ



Version imprimable

Envoyer a un ami

e-Transport: après le co-voiturage, le colis-voiturage

Une SARL alsacienne exploite un concept de colis-voiturage pour réduire les coûts de transport. La Douane et la Poste donnent leur avis.

Nicolas Guillaume 04-07-2008

ACTUALITES

- Fil IT-Business : Bouygues Telecom, NBC-Weather.com, Keynectis-Impôts sur le revenu, GPS, France Telecom - Etisalat, Piratage-Cannabis
- Les artistes européens opposés au marché unique de la musique
- Thomson trouve un allié dans le câble américain
- Fibre optique : la pétition de la dernière chance de Numericable
- SFR-Neuf Cegetel : UFC-Que Choisir dépose un recours au Conseil d'Etat

Toutes les actualites

LIENS ASSOCIES

Catégories :

- TPE/PME - Business
- Commerce électronique

SERVICES

- Flux RSS (XML)
- Newsletters (E-mail)
- Forums
- Emploi
- Edition de poche (PDA)

BOUTIQUE

- Appareil Photo Numérique
- Finance Personnelle
- Hifi, Photo et Vidéo
- Informatique
- Jeu Vidéo et Jouet
- Livres, Musique, Film
- Nouveautés
- Téléphonie et ADSL

ADVERTISEMENT

La flambée du prix de

l'essence donne des ailes à

des entrepreneurs. Dernière initiative notable à classer dans les services orientés développement durable : un concept de "colis-voiturage", comprenez de transport d'objets entre particuliers. D'où la création de Colis-voiturage.fr, un service en ligne qui est apparu début juin et qui a été lancé par une SARL localisée en Alsace.

Après une inscription au préalable, ce site Internet, orienté CtoC (consumer to consumer, de particulier à particulier), propose de mettre en relation les transporteurs occasionnels et les internautes qui cherchent des moyens de transport pour livrer des colis personnels ou des meubles.

"Dans la très grande majorité des cas, les objets ou colis qui vont transiter par ce biais seront des objets dont la valeur marchande est très inférieure à ce que coûterait leur transport par un professionnel", indique Jean-François Rey, co-fondateur du site avec deux autres amis (Sacha Goepp et Olivier Negele).

Comparé à Chronopost ou UPS, le système laisse l'internaute libre de proposer la rémunération de son choix au transporteur. Il faudra toutefois escompter un abonnement de cinq euros par an pour les membres messagers. En plus des abonnements, le modèle économique du site repose sur les recettes publicitaires liées au nombre de visiteurs. Et peut-être bientôt, grâce aux partenariats avec des sites de commerce en ligne.

"Nous constatons déjà qu'une grande partie des inscrits [ils seraient 1000 actifs à ce jour, NDLR] sont des utilisateurs de sites de vente aux enchères en ligne. En effet, de nombreuses ventes ne se font pas car le coût de la livraison serait bien plus élevé que la valeur réel de l'objet", déclare Jean-François Rey.

Il cite en exemple le cas d'un internaute. "Par deux fois, il avait vendu des roues de voiture pour 80 euros mais l'acheminement de ces objets vers l'acheteur coûtait 225 euros." Ce tarif, proposé par les sociétés de transport express, a été jugé déraisonnable. Ce qui avait conduit au non-aboutissement de la vente.

Et c'est précisément dans ce type de situation que Colis-voiturage.fr peut faire la différence. "Pour vendre ses roues, l'internaute proposera cette fois 20 euros à un messenger inscrit sur le site pour qu'il réalise la course et assure la livraison au bon destinataire", conclut Jean-François Rey.

La Douane aux aguets

Compte tenu des premières retombées positives sur le marché français, les fondateurs de la SARL réfléchissent déjà à une extension dans d'autres pays. Ce qui n'est pas sans poser quelques interrogations en terme de garanties (perte, vol,

détérioration...) mais aussi de sécurité des contenus (objets de valeur, stupéfiants...).

Interrogée par Vnuned.fr, une porte-parole de la Douane française indique que *"quel que soient le vecteur et les modalités de transport utilisés, la douane effectue des contrôles à l'intérieur du territoire et dans les zones frontalières afin de vérifier la situation des marchandises transportées (marchandises interdites ou soumises à des formalités particulières). Le concept de ce site n'affecte en rien les conditions d'exercice des contrôles douaniers."*

De leur côté, les créateurs de colis-voiturage se prémunissent aussi en cas de litige. *"Je vous rappelle que nous n'organisons pas le transport, mais que nous mettons en relation les internautes. Ils organisent eux-même leurs échanges et il leur appartient d'être en règle avec les lois. Comme tout site de mise en relation, nous ne maîtrisons pas les intentions (bonnes ou mauvaises) des utilisateurs"*, ajoute Jean-François Rey.

Espérons donc pour les internautes que ce concept au premier abord très original ne profitera pas à certains professionnels de l'escroquerie en tout genre. Et que l'identité des transporteurs sera scrupuleusement vérifiée par le site...

La Poste trouve le concept "intéressant"

Vnuned.fr a poussé son investigation jusqu'au fond concernant ce challenger dans le secteur de la livraison des colis. Pour une porte-parole de La Poste, "ce site n'est pas considéré comme un concurrent". Tout en précisant : *"Nous transportons un million de colis par jour et que nous offrons des services à valeur ajoutée (délais, garanties assurance, etc.). Mais nous apprécions l'initiative que nous trouvons intéressante."* D'autres sociétés spécialisées n'ont quant à elle pas souhaité nous répondre.

[Insérer un commentaire](#)

Autres actus du jour :

- Fil IT-Business : Bouygues Telecom, NBC-Weather.com, Keynectis-Impôts sur le revenu, GPS, France Telecom - Etisalat, Piratage-Cannabis
- Les artistes européens opposés au marché unique de la musique
- Thomson trouve un allié dans le câble américain
- Fibre optique : la pétition de la dernière chance de Numericable
- SFR-Neuf Cegetel : UFC-Que Choisir dépose un recours au Conseil d'Etat
- CRM : un marché à 8 milliards de dollars en 2007
- Le Mailclub arrête son service gratuit de redirection de mails
- Haut débit : des signes de réticence aux Etats-Unis
- AT&T dévoile ses forfaits pour l'iPhone 3G
- Procès : Viacom obtient de Google la communication des logs de YouTube

Entrez votre recherche sur

Tout VNUNet.fr

GO

Forums



[ACCUEIL](#) | [ACTUALITÉ](#) | [LIVRES BLANCS](#) | [DOSSIERS](#) | [TÉLÉCHARGER](#) | [BLOGS](#) | [SERVICES](#)

[Plan du site](#) | [Nous contacter](#) | [Charte de confiance](#) | [Publicité / Sales](#) | [Conditions Générales d'Utilisation](#) | [Haut de la page](#)

[VNUNet.fr](#) | [Silicon.fr](#) | [The Inquirer](#) | [Gizmodo](#) | [Channel Insider](#)

[Italie](#) | [Allemagne](#) | [Espagne](#) | [Belgique](#)



VNUNet.fr, membre du réseau NetMediaEurope
© Copyright 2007 Tous droits réservés